

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
EAU ET AGRICULTURE  
DU 08 FÉVRIER 2013**

JJC

200, rue Marceline - Centre Tertigire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15  
Procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 08 février 2013

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

## ÉTAIENT PRESENTS :

### Présidence et Vice-Présidence :

**COTTEL Jean-Jacques**

Président – Représentant des Collectivités Territoriales

**PRUVOT Bernard**

Vice-Président – Représentant des usagers

### Représentants des Collectivités Territoriales :

**CAMUS Dominique**

### Représentants des Usagers :

**ROUSSEL Bruno**

Accompagné par Mme NEMPONT Pascale

**BAILLEUL Hervé**

Accompagné par M. PRZESZLO Yannick

**ROBITAILLE Hugues**

### Représentants de l'État et de ses établissements publics :

En tant que représentants :

**Monsieur FOUQUART Pascal**, représentant Madame BOUYER Sophie

**Monsieur THEROUANNE Max**, représentant Monsieur LENOIR Daniel

**Madame CALVEZ-MAES**, représentant Monsieur PASCAL Michel

**Monsieur POYET Patrick**, représentant Madame DUPONT-KERLAN Élisabeth

### Membres consultatifs :

**THIBAUT Olivier**, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Assisté de M. DELOBELLE, M. MARIEN, M. VALIN, M. LABRUNE, Mme THEPAUT, Mme GALLIAN, M. VERHAEGHE, Mme MARTIN, Mme LESSENS et M. GRIÈRE

**FLORID Pierre-Philippe**, Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne

### Représentants du personnel :

**VERHAEGHE Hubert** (représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration)

### Divers :

**MOSSMANN Jean-Rémi**, représentant M. DEMARCO François, Directeur Général Délégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minières

15c

## ÉTAIENT EXCUSÉS :

### Représentants des Collectivités Territoriales :

CAU Emmanuel  
THOMAS Thierry

### Représentants des Usagers :

DEMAREST Vincent  
Représenté par M. PARDOUX Jean-Pierre

Mandat à M. PRUVOT Bernard

PAMART Xavier  
DESBUQUOIS Luc  
LEFEBVRE Jérôme

Mandat à M. ROUSSEL Bruno  
Mandat à M. PRUVOT Bernard  
Mandat à M. ROUSSEL Bruno

### Représentants de l'État et de ses établissements publics :

BOUYER Sophie, DRAAF NPDC  
Représentée par M. FOUQUART Pascal

LENOIR Daniel, Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais  
Représenté par M. THEROUANNE Max

PASCAL Michel, DREAL NPDC, Délégué de Bassin Artois-Picardie  
Représenté par Mme CALVEZ-MAES Caroline

DUPONT-KERLAN Elisabeth, Directrice Générale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
Représentée par M. POYET Patrick

### Membres Consultatifs :

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

CARON Philippe, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Picardie  
Représenté par M. GAYET Édouard

GERARD Paul, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme  
Représenté par Mme BOLLOTTE Catherine

GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

TURBIL Jean-François, Directeur Départemental des Territoires de l'Oise

LALART Philippe, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord  
Représenté par Mme MENACEUR Sylvie, M. ABDELGHANI Ahmed

POULAIN Jean-Luc, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise  
Représenté par Mme DESOUTTER Léa, M. HAAS Bruno

STOUMBOFF Michel, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais  
Représenté par M. MAURY Olivier

BONNET François, DRAAF de Picardie  
Représenté par Mme LEUBA Muriel et M. PITON Jacques

### Représentants du personnel :

LALANNE Jean (représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration)

Jc

### LISTE DES MANDATS :

*(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant, soit au collège auquel appartient le mandant, soit à un autre collège.*

*Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.*

*Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.)*

| Mandataire                                      | Mandant                 |
|-------------------------------------------------|-------------------------|
| Collège des Usagers                             |                         |
| PRUVOT Bernard                                  | DEMAREST Vincent        |
| PRUVOT Bernard                                  | DESBUQUOIS Luc          |
| ROUSSEL Bruno                                   | LEFEBVRE Jérôme         |
| ROUSSEL Bruno                                   | PAMART Xavier           |
| Collège de l'Etat et des Etablissements publics |                         |
| FOUQUART Pascal                                 | BOUYER Sophie           |
| THEROUANNE Max                                  | LENOIR Daniel           |
| CALVES-MAES Caroline                            | PASCAL Michel           |
| POYET Patrick                                   | DUPONT-KERLAN Élisabeth |

*de*

## Ordre du Jour

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 13 septembre 2012
- 2 - Bilan 2012 et perspectives 2013 des MAE/PEA/PVE
- 3 - Proposition du Bassin Artois-Picardie pour le Programme de Développement Rural 2014- 2020
- 4 - Proposition de modifications de la délibération 12-A-039 "Pollutions diffuses"
- 5 - Proposition de convention-cadre pour le maintien de l'agriculture en zones humides
- 6 - Bilan 2012 des actions des Chambres d'agriculture pour la protection de la ressource en eau
- 7 - Financement d'actions régionales dans le cadre d'Ecophyto 2018
- 8 - Etude "reliquats azotés"

JJC

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET  
AGRICULTURE  
DU 08 FÉVRIER 2013 – 09H30**

| N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR |  | N° DE DELIB. | OBJET                                                                                            | ADOPTE | REFUSE | AVIS FAVORABLE TRANSMIS AU CA | AMENDE | OBSERVATIONS                                                                                                        |
|--------------------------------|--|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|-------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                              |  |              | Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 13 Septembre 2012 | X      |        |                               |        | Unanimité                                                                                                           |
| 4                              |  |              | Proposition de modifications de la délibération n° 12-A-039 "Pollutions diffuses"                |        |        | X                             |        | Unanimité                                                                                                           |
| 5                              |  |              | Proposition de convention cadre pour le maintien de l'agriculture en zones humides               |        |        | X                             | X      | Unanimité<br>Remarque de Monsieur MARIEN : Ajouter l'ONEMA dans les signataires partenaires de la convention cadre. |

## OUVERTURE DE SÉANCE

M. le Président COTTEL ouvre la séance à 09h40.

Il souhaite la bienvenue à :

- M. Pierre-Philippe FLORID, *Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne* (prise de fonction en mars 2012) ;
- M. Yannick PRZESZLO, *Président du GABNOR Nord-Pas-de-Calais*, qui a souhaité participer à la séance car à l'avenir, il remplacera M. Hervé BAILLEUL.

M. le Vice-Président PRUVOT remercie M. COTTEL de lui accorder quelques instants afin de lire un courrier de M. Vincent DEMAREST, absent aujourd'hui.

Monsieur PRUVOT souhaite que ce courrier soit annexé au procès-verbal de séance.

M. THIBAUT rend hommage aux qualités d'administrateur de M. DEMAREST et déplore qu'il s'apprête à quitter les instances de bassin.

En référence au courrier de M. DEMAREST, il rappelle que le Comité de Bassin ne donne qu'un avis consultatif sur la révision des zones vulnérables.

Le Préfet doit conduire et arbitrer, avec appui de ses services administratifs, un certain nombre de consultations pour réviser ces zones vulnérables, dont l'avis du Comité de Bassin.

M. THIBAUT déclare être déçu que l'avis du Comité de Bassin n'ait pas été repris. Les arguments exposés lors de ce Comité n'étaient manifestement pas suffisants au regard de la réglementation et des enjeux de contentieux qui sont très forts.

Le Préfet a décidé in fine de déclasser des communes dans le Boulonnais et l'Avesnois et de classer des communes dans l'Authie.

La France risque en effet de se faire condamner car l'Europe considère que notre zonage n'est pas adapté.

### I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE DU 13 SEPTEMBRE 2012

M. COTTEL demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2012.

Aucune remarque.

*Le procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 13 septembre 2012  
est adopté à l'unanimité.*

JJ C

## II – BILAN 2012 ET PERSPECTIVES 2013 DES MAE/PEA/PVE

Mme THEPAUT présente le point n°2 relatif au bilan 2012 et perspectives 2013 des différents dispositifs agroenvironnementaux financés par l'Agence tel que figurant dans le dossier de séance.

M. ROUSSEL indique que le bilan est plutôt positif.

Il fait remarquer qu'il semblerait que le PDRH et la réforme de la PAC soient redécalés d'un an. Il se demande s'il faut donc garder la même ligne directrice en 2014 comme pour 2013.

M. THIBAUT indique que certaines Agences de l'Eau ont énormément de mal à consommer leurs crédits dans le domaine agricole.

Dans le Bassin Artois-Picardie, ce n'est pas le cas puisque l'Agence est obligée de fixer des priorités.

On est dans une situation atypique par rapport au reste de la France, en grande partie due au Programme Eau et Agriculture (deux fois plus de PEA que l'ensemble des autres MAE dans le domaine de l'eau sur notre Bassin).

Cela démontre quand même que l'on a réussi à construire quelque chose qui répond aux demandes et aux besoins des agriculteurs ; donc c'est plutôt un point positif et il va falloir maintenant transformer l'essai dans les discussions de la réforme de la PAC.

Si la PAC est repoussée encore d'un an, il faut attendre que ce soit officiel.

La vraie question concernera les crédits affectés au 2<sup>ème</sup> pilier sur cette année transitoire 2014.

M. PRUVOT souligne que c'est nettement mieux de dire que cela répond à la protection de la ressource en eau mais pas forcément à la demande des agriculteurs. C'est un projet qui est en parfaite coordination par rapport à l'acte de production et à l'acte de la protection de la ressource en eau.

M. THIBAUT dit que le problème est de trouver la conjonction entre les divers enjeux ; cela répond à la protection de la ressource en eau et aux besoins des agriculteurs et la force du PEA est d'arriver à marier les deux.

## III – PROPOSITION DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE POUR LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL 2014-2020

Mme THEPAUT présente le point n°3 relatif à la proposition du Bassin Artois-Picardie pour le Programme de Développement Rural 2014-2020 tel que figurant dans le dossier de séance.

Elle décrit l'avancement du projet évoqué à la CPEA de septembre 2012.

Le futur PEA comportera des objectifs de résultats sur les IFT, contrairement au PEA actuel.

M. THIBAUT ajoute que le courrier du Préfet adressé au Ministère de l'Agriculture sur cette double proposition du Bassin est joint au dossier de séance.



Ce courrier a été signé par le Préfet alors que pour le premier PEA, il avait été signé par le Préfet et les deux Présidents de Chambre.

Il croit qu'il a été judicieux de ne pas avoir attendu le renouvellement des présidents de chambre pour envoyer le courrier car sinon ces deux propositions n'auraient pas été intégrées dans le cycle de discussion qui a déjà commencé.

On a des retours ; ces mesures sont intégrées dans les groupes de travail.

La mesure système est officiellement dans les groupes de travail.

Sur la mesure PEA Bis, plusieurs difficultés sont rapportées ; donc il va falloir batailler.

Il existe tout d'abord une difficulté sur le principe même de la mesure à la culture.

Le Ministère, aujourd'hui, en France, est circonspect sur les mesures à la culture et le passage est difficile.

Il y a une deuxième difficulté très importante et sur laquelle l'administration centrale du ministère de l'agriculture est très attachée : la dissociation par rapport au calendrier PAC. Cet élément est aujourd'hui bloquant. Les MAE sont calées sur le calendrier « déclaration PAC » et si on veut que notre mesure à la culture ne soit pas calée sur le calendrier PAC, cela remet en cause le principe même d'instruction de ces dossiers par les DDTM.

Il va falloir réfléchir assez vite sur la capacité de se caler sur le calendrier des autres aides ou pas.

Le Préfet a envoyé le résultat des discussions des groupes de travail et il va falloir réagir à ces retours.

Aujourd'hui, il y a plusieurs groupes de travail construits par le BATA (Bureau des Actions Territoriales et Agroenvironnementales) ; les Agences et les représentants de l'agriculture sont intégrés à ces groupes, il va falloir faire du lobbying pour avoir une chance d'y arriver.

**M. PRUVOT** demande s'il est toujours possible de faire des propositions car il ne faut pas rester sur des éléments bloquants.

Derrière, on a mis en place un projet qui s'appelle PEA, qui a vraiment bien marché. S'il doit y avoir des adaptations par rapport à l'instruction du dossier, il faut se donner les moyens de pouvoir modifier ou d'avancer sur le sujet.

**M. LABRUNE** indique que l'Agence continue d'être vigilante à ce que la discussion soit ouverte afin d'examiner cette proposition dans un groupe de travail du BATA.

Les calendriers prévisionnels donnent la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2013 pour une quasi finalisation des cahiers des charges pour toutes les mesures, pas seulement les deux dont on vient de discuter.

On se tiendra au courant au fur et à mesure des mois qui viennent.

**M. COTTEL** confirme l'intérêt d'avancer sur ces sujets.

#### **IV – PROPOSITION DE MODIFICATIONS DE LA DÉLIBÉRATION 12-A-039 « POLLUTIONS DIFFUSES »**

**M. LABRUNE** présente le point n°4 relatif à la proposition de modifications de la délibération 12-A-039 « pollutions diffuses » tel que figurant dans le dossier de séance.

Les modifications seront proposées à la Commission Permanente Programme du 08 mars prochain.

**M. PRUVOT** demande d'expliciter : « au taux maximal autorisé, à savoir 40 %, en l'absence d'autres financements (État ou FEADER) ».

Est-ce que cela veut dire que si le Conseil Régional, un Département ou l'État opère un accompagnement, cela vient s'ajouter aux 40 % ou c'est un taux plafond à 40 % ?

**M. LABRUNE** répond que le texte national stipule que le taux de financement maximum du PMBE est 40% ; donc, s'il n'y a pas d'autres financeurs qui abondent ces 40 %, l'Agence serait prête, sous réserve de validation par la Commission Permanente Programme et le Conseil d'Administration, à financer ces 40 % en totalité.

En l'état actuel du dispositif, il restera toujours 60 % à la charge de l'agriculteur.

**M. PRUVOT** demande, quand on dit PMBE et en ce qui concerne effectivement les pollutions diffuses, si cela ne concerne que la problématique du stockage, voire de l'épandage, et quels sont les investissements qui vont être financés en tant que tel : bâtiment, stockage ?

**M. LABRUNE** répond qu'il faut reprendre la liste actuelle du PMBE.

**M. MAURY** dit que la problématique qui va se poser est : est-ce que l'on s'adresse à la programmation actuelle qui se termine à la fin de l'année ou est-ce que l'on s'adresse à la programmation de l'année suivante qui va évoluer quant au contenu ?

Pour répondre plus précisément à la question, les plafonds de 40 % sont des plafonds européens qui prévoient quelques dérogations pour ce qui concerne les investissements qui participent à la protection de l'environnement ; donc là, il y aurait peut-être un petit point à creuser.

En réponse à la question de M. PRUVOT, M. MAURY explique qu'il peut être financé dans le PMBE, la mise aux normes des exploitations, uniquement pour les jeunes agriculteurs, dans les trois premières années de l'installation, et dans les nouvelles zones qui rentrent dans le périmètre des zones vulnérables pendant 3 ans.

Il faudra regarder de plus près le plafond d'investissement éligible mis par le Ministère car il peut y avoir des modifications de ce plafond par décision des collectivités locales ou de l'Agence. Pour le Ministère, c'est calé mais effectivement, cela ouvre la porte à ces investissements de stockage et de collecte des effluents.

**M. PRUVOT** indique que s'il y a des dérogations possibles par rapport à la protection de l'environnement ou par rapport à l'installation des jeunes, il pense qu'il est très important de pouvoir avoir un point précis à la prochaine CPEA de septembre.

**M. MAURY** dit que par rapport à l'installation des jeunes, c'est déjà acquis ; on peut même aller jusque 50 %, qui est le taux plafond pour les jeunes bénéficiaires de la DJA.

**M. THIBAUT** rappelle que le Comité de Bassin avait émis un avis défavorable sur l'extension des zones vulnérables sur l'Authie mais le Préfet a choisi d'étendre les zones vulnérables sur les communes de l'Authie coté Somme.

Donc ce que l'Agence propose, c'est de rendre éligible le PMBE aux agriculteurs de ces communes (aide à la mise aux normes).

Les Agences ont demandé au Ministère si ce taux de 40% pouvait être augmenté.

ST  
JC

**M. LABRUNE** souligne que si la Commission Permanente Programme et le Conseil d'Administration valident ces modifications, on peut imaginer que dès 2013, cela puisse être mis en œuvre.

**Mme NEMPONT** rappelle que les dossiers PVE du Nord-Pas-de-Calais doivent être déposés pour le 15 février ; donc elle attire l'attention des DDTM du Nord et du Pas-de-Calais sur le fait que certains dossiers ont pu être déposés avant la modification des règles qui vient d'être annoncée. Dans tous les cas, il faudra bien revoir si le niveau de priorité des agriculteurs est correct en mettant à jour les dossiers.

**M. ROUSSEL** dit qu'il avait cru comprendre que l'application de l'arrêté de zonage faisait que ceux qui étaient déclassés n'avaient plus d'obligation au titre des zones vulnérables à partir de la date de l'arrêté. Or, les informations au niveau national sont que le changement de zonage, classement ou déclassé, ne s'appliquerait qu'à partir du 5<sup>ème</sup> programme d'actions.

Ce n'est pas neutre sur le terrain.

Au niveau national, il pense qu'il y a eu une demande des organisations agricoles d'appliquer pour les zones nouvellement classées le 5<sup>ème</sup> programme d'actions quand il sera acté, mais cela veut dire que probablement ceux qui sont déclassés doivent appliquer le 4<sup>ème</sup> programme jusqu'à la fin, ce qui n'est pas ce qui avait été dit localement.

**Mme CALVEZ-MAES** dit qu'aujourd'hui, il n'y a pas de réponse officielle du Ministère mais effectivement, une réponse officielle et claire doit être sollicitée pour les zones déclassées.

## **V – PROPOSITION DE CONVENTION-CADRE POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES**

**Mme GALLIAN** présente le point n°5 relatif à la proposition de convention cadre pour le maintien de l'agriculture en zones humides tel que figurant dans le dossier de séance.

Le zonage du programme d'action en faveur du maintien de l'agriculture en zones humides du Bassin Artois-Picardie se focalise sur 8 territoires (cf carte diaporama et dossier de séance).

Sur ces territoires, les types d'actions qui sont menées sont, par exemple des accompagnements technico-économiques des agriculteurs, notamment pour permettre d'avoir des données chiffrées et pouvoir réfléchir et surtout porter l'aspect indemnité compensatoire en zones humides qui est souvent demandé mais qu'il est difficile d'obtenir au niveau national.

Des outils de préservation du foncier agricole vont être testés.

Il y aura des outils d'évaluation des nouvelles MAE puisque l'on va partir sur des nouveaux dispositifs. L'idée est de pouvoir évaluer ces MAE et pouvoir porter si nécessaire des nouveaux dispositifs comme cela a pu être fait grâce à l'exemple du PEA.

Ensuite, il y aura sûrement aussi des réflexions sur l'agriculture biologique, sur les circuits courts, sur l'intérêt de ce type de dispositif pour mieux valoriser les productions en zones humides.

Pour afficher cette politique ambitieuse et associer les partenaires publics à ce programme, l'Agence propose donc de travailler à l'écriture d'une convention-cadre actant l'engagement de ces partenaires à agir conjointement pour mettre en œuvre le programme d'actions.

Les partenaires-signataires pressentis sont l'Agence, les Chambres d'Agriculture, l'État, les Conseils Régionaux et Généraux.

JJC

**M. ROUSSEL** regrette que le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ne fasse pas partie des partenaires-signataires parce que sur la baie de Somme et la baie d'Authie, le Conservatoire a de grandes ambitions en matière de maîtrise foncière et c'est un opérateur important.

Il demande comment le travail va être relié.

Il faut peut-être relier les deux démarches en disant qu'il y a un travail qui est fait auprès des partenaires sur les zones humides mais il y a aussi des définitions réglementaires des zones humides avec des prescriptions et du règlement derrière (dans les SAGE, il y a des parties réglementaires sur les zones humides) ; donc il faut que tout cela soit cohérent.

**Mme GALLIAN** indique qu'il y a même d'autres partenaires qui auraient pu être envisagés et c'est pour cela que l'Agence souhaitait en discuter aujourd'hui.

Par rapport à la 1<sup>ère</sup> remarque, effectivement, ce n'est pas une carte des zones humides mais une carte de 8 territoires sur lesquels l'Agence souhaite mettre en place des actions.

La question sur l'Authie a souvent été posée.

Sur chacun des sites, l'Agence a souhaité que les représentants des CLE soient présents dans les comités de pilotage puisqu'il faut qu'il y ait un échange sur cette question.

Ensuite, il y a des groupes de travail au niveau du Bassin qui sont organisés pour relayer le travail qui est fait sur ce programme.

**M. ROUSSEL** dit qu'il y a un enjeu agricole particulier dans les zones humides. Il faut que tout soit cohérent ; que les prescriptions que l'on puisse inscrire dans les SAGE ne soient pas incompatibles avec ce que l'on va dire dans la convention sur le maintien de l'agriculture.

**M. THIBAUT** explique qu'il faut réfléchir sur la question du Conservatoire car l'Agence a par ailleurs une convention avec le Conservatoire en cours de redéfinition.

Le Conservatoire est évidemment un partenaire privilégié pour l'Agence dans un certain nombre de territoires.

L'Agence cherche à avoir des exemples réussis pour montrer l'exemple.

L'Agence préfère ne pas s'épuiser partout et cibler quelques endroits spécifiques ; cela n'exclut évidemment pas de travailler sur le reste du territoire.

Sur le lien avec les CLE, les zones humides, le groupe de travail qui se monte a identifié de manière très claire avec les différentes CLE et au sein des différents SAGE que le débat des zones humides est beaucoup trop centré sur la définition des zones humides et vraiment pas assez sur ce qu'on en fait derrière.

L'objet du groupe de travail est de distinguer ce qui peut être écrit dans un SAGE en cohérence avec les documents d'urbanisme.

C'est un travail de traduction : il faut que les urbanistes comprennent le langage des environnementalistes et vice-versa et ce groupe de travail est là pour faire parler ces deux mondes un peu différents et trouver sur quoi on peut s'entendre.

Après, il y a aussi un enjeu sur l'agriculture, et **M. THIBAUT** n'a pas encore entendu dire que le fait d'être en zones humides empêchait l'agriculture.

On ne peut pas laisser dire qu'une zone humide est contradictoire avec l'agriculture, au contraire.

**M. ROUSSEL** dit qu'un SAGE ne traite pas que des problèmes d'urbanisme. Un SAGE traite également des problèmes globaux liés à l'eau, donc du maintien de la préservation et de la requalification des zones humides.

**M. THIBAUT** souligne qu'il faut avancer étape par étape et aujourd'hui, c'est cette étape qui est bloquante ; c'est ce qui ressort des CLE.

**M. PRUVOT** indique que sur le territoire Scarpe-Escaut, il existe une grosse interrogation sur le devenir de l'agriculture, avec des agriculteurs très inquiets et qui se posent beaucoup de questions sur le maintien de la vitalité agricole.

L'objectif, c'est bien une convention-cadre pour le maintien de l'agriculture en zones humides, parce que l'on est quand même dans une forme de « déprise » sur ces zones et il faut faire en sorte de pouvoir l'enrayer.

C'est faire en sorte aussi de trouver la cohérence avec les SAGE et cette problématique de l'agriculture, indissociable de la protection de la ressource.

C'est aussi une question de survie de la zone humide pour pouvoir garder l'agriculture, et il faut faire en sorte (rôle de la CPEA) que cette convention puisse s'articuler au mieux.

**M. COTTEL** fait remarquer que les axes sont bien définis.

**M. FLORID** indique qu'avec ses collègues de la DREAL Picardie, ils ont essayé de monter un groupe de travail en partenariat avec la profession agricole pour essayer d'avoir une doctrine de définition de l'impact des classements en zones humides.

Comment va se traduire cette zone humide dans les documents d'urbanisme, sachant que dans les documents d'urbanisme ne peuvent être inscrits que ce qui est écrit dans le Code de l'Urbanisme, avec en particulier le maintien de l'agriculture ?

On est en train de travailler une certaine doctrine à destination des Maires.

**M. THIBAUT** indique qu'il est vrai qu'aujourd'hui, il y a deux approches dans le bassin : une doctrine Nord-Pas-de-Calais orientée d'abord sur les aspects écologiques et une doctrine Picardie travaillant sur les aspects urbanisme ; l'entrée dans la doctrine n'est pas tout à fait la même, il faut arriver à converger sur ces sujets.

**M. HAAS** dit qu'il est certain qu'il y a le problème d'urbanisme, car le problème dans la définition des zones humides, c'est quelle gestion mettre derrière.

Aujourd'hui, quand on a un fossé et qu'on est pas en zones humides, on peut l'entretenir sans problème, tandis que si on est en zones humides, on se fait verbaliser à tous les coups si on a le malheur de curer un fossé. Si on entretient plus les fossés, les prairies disparaissent.

Si les règlements deviennent trop stricts et que l'on ne peut plus rien faire sur l'entretien de ces milieux, l'agriculture en zones humides est terminée.

**M. POYET** indique que l'ONEMA est surtout vu dans ce contexte comme un organisme de contrôle mais il intervient aussi en terme d'appui technique : l'inventaire des zones humides a été réalisé par l'ONEMA. Or, il ne voit pas le nom de l'ONEMA apparaître sur le document.

Comment envisagez-vous la contribution de l'ONEMA à la réflexion ?

JJC

De plus, l'ONEMA a un volet recherche, développement, innovation dans son contrat d'objectifs ; donc, il souhaite que l'ONEMA soit associé à la réflexion, ce qui permettra quand il y aura des contrôles à effectuer, d'avoir une vision un peu plus objective des choses.

C'est dans ce sens qu'il propose une contribution de l'ONEMA.

**M. THIBAUT** explique que dans le projet qui est dans le dossier, l'Agence a écrit ce qu'elle proposait : soutien financier, appui technique, animation, communication.

Il est prévu un certain nombre de signataires : les Chambres d'Agriculture, l'État, les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux ; il trouve que c'est déjà un grand challenge.

Ce qu'il faut, c'est faire des contributions et se mettre d'accord sur les contributions de chacun.

**M. COTTEL** indique qu'il faut travailler pour être prêt à signer cette convention en fin d'année si possible.

## **VI – BILAN 2012 DES ACTIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU**

**Mme NEMPONT** présente le point, remis sur table, relatif au bilan des actions 2012 menées dans la convention-cadre avec l'Agence.

**La convention cadre 2009-2012 comportait 7 axes :**

1. mettre en œuvre des actions d'animation « eau et animation »
2. mettre en œuvre un programme de recherche et d'expérimentations
3. développer un réseau de fermes de démonstration en conduite intégrée
4. améliorer la connaissance des sols du Bassin Artois-Picardie
5. développer des actions pour optimiser la consommation d'eau des irrigants (la gestion quantitative n'est pas une des priorités du Bassin et il n'y a pas eu d'énormes sécheresses depuis 2009) suivant les orientations du plan de gestion de la rareté de l'eau
6. communiquer vers l'ensemble des agriculteurs et des prescripteurs du Bassin sur les pratiques et itinéraires respectueux de la qualité de l'eau
7. améliorer la connaissance des pratiques agricoles en lien avec l'environnement (observatoire).

**Concernant les axes non développés en 2012**, le plan Écophyto a repris à son compte un certain nombre d'axes (délibération de l'Agence en 2010 pour ne plus aider dans le cadre de la convention).

Sur la connaissance des sols du bassin Artois-Picardie, un certain nombre d'actions rentrent dans le cadre de l'étude de délimitation des aires d'alimentation de captages puisque systématiquement, une étude pédologique est menée.

Les tensions quantitatives sont moindres ; donc, les actions en faveur d'irrigations ont été limitées.

JJC  
51

## **AXE 1 : ANIMATION**

### ***ANIMATION (Oise)***

Mme DESOUTTER indique que les collectivités ont été accompagnées sur le volet agricole des ORQUE.

Des réunions d'information sur les MAE/PEA/PVE ont été organisées sur trois bassins d'alimentation de captages.

Un suivi d'étude sur le bassin d'alimentation de captage de Mesnil Conteville a été réalisé.

En ce qui concerne l'accompagnement des agriculteurs, des dossiers MAE (une dizaine) et un dossier PEA ont été montés en 2012.

Une autre action menée en partenariat avec l'Agence de l'Eau a été la mise en place d'un réseau de reliquats sortie/ hiver sur les BAC Grenelle de Mesnil Conteville et Breteuil (qui concerne une dizaine d'agriculteurs).

### ***ANIMATION PEA / MAE / PVE (Aisne)***

Mme NEMPONT présente les diapositives de l'Aisne en l'absence de Mme Samantha BERTRAND, qu'elle excuse.

Deux réunions d'information ont eu lieu pour présenter les dispositifs d'aides disponibles.

Un accompagnement technique des exploitations pour les contrats PEA et MAE sous forme de bilan de campagne et de tours de plaine a été opéré.

Deux nouveaux contrats PEA ont été signés en 2012, dont un pour complément d'engagement ainsi que deux dossiers MAE pour la réduction de la fertilisation azotée sur prairie.

Des articles concernant le PVE ont été diffusés dans les journaux.

### ***ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS SUR LES ORQUE Grenelle***

Trois réunions techniques ont été organisées pour accompagner les collectivités dans la mise en place des ORQUE Grenelle.

Un appui technique est apporté aux comités de pilotage comme dans les autres départements et une présentation des BAC Grenelle a eu lieu en décembre 2012 et a permis de réunir 15 participants.

### ***ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE***

Une réunion technique sur la fertilisation azotée et les reliquats a été faite en 2012, suivie d'un article dans le journal visant à aider les agriculteurs à bien ajuster la fertilisation azotée.

Des tours de plaine ont été organisés en cours de campagne pour le pilotage de la fertilisation azotée.

Des bilans de campagne ont été dressés en septembre 2012.

### ***ANIMATION (Somme)***

M. PARDOUX indique que l'accompagnement des collectivités sur le volet agricole des ORQUE a porté essentiellement auprès de 8 collectivités dans le cadre des groupes de travail, COPIL et réunions publiques. Les principaux BAC concernés sont ceux de Crécy en Ponthieu, Miraumont, Caix, Montdidier, Poix, Doullens, Breilly, Selle sachant que Miraumont, Caix et Montdidier sont des « Grenelle ».

JJ C

L'accompagnement des agriculteurs en appui d'aménagements pour le PVE concerne le suivi de 20 agriculteurs dans l'aménagement de leur corps de ferme.

Ce suivi permet de fournir des références pour avoir des aménagements qui soient fonctionnels.

Les collègues insistent beaucoup sur la localisation pertinente des aménagements d'aires de remplissage, par exemple dans les corps de ferme, mais aussi sur le fait de revoir les procédures de rinçage sur les exploitations, de conseiller l'agriculteur pour avoir un fonctionnement optimal du phytobac, de fournir des préconisations puisqu'il y a souvent des bacs débourbeurs qui sont associés aux aires de remplissage et aux aires de lavage, et surtout aussi d'améliorer la complémentarité qu'il peut y avoir entre les équipements matériels (pulvérisateurs sur les exploitations et les aires de remplissage).

En 2012, 56 dossiers MAE ont été montés dans le département dont 6 avec engagements de réduction des IFT : c'est une 1<sup>ère</sup> puisque la Somme était en retard au niveau MAE car les agriculteurs ont préféré les mesures PEA, mieux adaptées.

En ce qui concerne le suivi des agriculteurs engagés dans le PEA, 134 ont été accompagnés par la Chambre d'Agriculture.

En 2012, 11 réunions d'information ont été organisées auprès de 214 agriculteurs à Caix, Hescamps, Conty, Cagny, Vers sur Selle, Ailly / Noye et Pissy, Doullens, Montdidier, Nesle et Roisel.

De très gros écarts par rapport au nombre de participants sont constatés entre secteurs ; donc, cela veut dire qu'il est intéressant d'avoir un peu de recul pour réfléchir à l'organisation des réunions : un élément déterminant est la disponibilité des agriculteurs au moment de l'organisation de celles-ci et la manière dont ces réunions peuvent être organisées.

Au niveau du nombre de dossiers MAE, PEA et PVE en 2012 : il y a 6 dossiers MAE phyto financés, sachant qu'il y en a 10 ou 11 qui avaient été déposés, 45 dossiers PEA et 55 PVE.

#### **ANIMATION (Nord PDC)**

Mme NEMPONT indique que le volet animation est identique (accompagnement des collectivités sur le volet agricole des ORQUE, accompagnement des ORQUE) et qu'il y a des actions spécifiques sur l'ORQUE Nord Audomarois.

#### **SOUTIEN TECHNIQUE AUX COLLECTIVITÉS SUR 17 ORQUE**

Le soutien technique a été assuré aux collectivités sur 17 ORQUE : Lyonnaise des Eaux, Eaux de Calais, CASO et SMAERD, NOREADE, LMCU, Service des Eaux de Berck sur Mer, Ville du Touquet et Syndicat des Eaux de Widehem, le secteur de Doullens, Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, Communauté d'Agglomération du Boulonnais, Doudeauville, USAN et Région de Maubeuge.

Cela consiste en une participation (apporter l'expertise agricole) aux comités de pilotage, aux comités techniques.

Une campagne de reliquats azotés a été mise en place sur Saint Aubin, Sars Poteries, Guînes et le Nord Audomarois.

On est sur les ORQUE qui sont déjà plus anciennes et sur lesquelles il y a déjà des plans d'actions qui sont effectifs ; cela consiste en l'accompagnement des plans d'actions.

#### **ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS**

Un soutien technique a été accordé sur le territoire de Saint Aubin et Sars Poterie.

En terme de PVE, les agriculteurs sont accompagnés lors de la conception de leur dossier (aménagements corps de ferme « phytosanitaires »).



Ensuite, des réunions d'information sur le PVE / PEA ont été menées ; toute une série de réunions en partenariat avec Unéal ont été réalisées pour impliquer les distributeurs dans l'accompagnement de ces dispositifs.

Trois réunions MAEt ont été organisées (dont une sur Saint Aubin et Sars Poteries) et deux réunions spécifiques au PEA.

14 permanences ont été montées pour les agriculteurs qui voulaient être accompagnés sur leur dossier Programme Eau et Agriculture.

### ***ACTIONS SPÉCIFIQUES ORQUE Nord Audomarois***

Le plan d'actions est déjà acté depuis plusieurs années et les diagnostics se poursuivent puisque le territoire avait souhaité les étaler sur plusieurs années.

Une action de suivi de fertilisation a été mise en place mais a connu peu d'intérêt (2 suivis réalisés).

## **AXE 2 : RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATIONS**

### ***RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATIONS (Nord PDC)***

Dans le cadre de la convention avec l'Agence de l'Eau, une action pour inciter les agriculteurs à développer des systèmes de production compatibles avec les enjeux environnementaux locaux a été réalisée.

Il y a également eu toute une série d'actions tournant autour du développement de l'agriculture biologique dans l'objectif de renforcer l'animation technique et de favoriser le transfert des techniques du bio vers le conventionnel.

### ***RECHERCHE DE RÉFÉRENCES***

L'objectif a été d'identifier les variétés de blé susceptibles d'être conduites en protection intégrée, notamment dans le cadre du Programme Eau et Agriculture.

Les résultats mettent en lumière le taux de renouvellement important des variétés (communication dans la presse agricole).

Des expérimentations ont été menées pour comparer les itinéraires avec des niveaux d'intrants décroissants (4 itinéraires comparés avec un niveau de désherbage et de protection insecticide commun à tous) afin de voir jusqu'où c'est intéressant financièrement en terme de rendement et de marge.

On peut noter que l'itinéraire PEA niveau 3 est comparable à l'itinéraire Protection Intégrée ; cela permet également de tester les cahiers des charges proposés dans le Programme Eau et Agriculture.

En conclusion, en 2012, l'itinéraire Protection Intégrée a fait jeu égal avec l'itinéraire GEDA et reste plus rentable que la conduite conventionnelle malgré le prix du blé élevé.

On pouvait penser que le prix du blé ferait varier ces résultats ; or, ce n'était pas le cas.

À qualité égale, on a un avantage aux conduites à faible niveau d'intrants (Intégrée et GEDA) pour le rendement net.

L'IFT Total est également réduit de 33 % à 48 % en conduite GEDA et Production Intégrée par rapport à l'IFT de référence régional.

L'objectif de ces essais était de vérifier que c'était intéressant pour l'agriculteur et intéressant pour la qualité de l'eau.

Des essais ont également été menés sur la maîtrise du lessivage des nitrates dans l'eau avec des dispositifs qui ont été mis en place en 2012 sur les sites de Pierremont, Radinghem en Weppes et Bourbourg.

Des courbes de réponses ont été décrites par rapport à la courbe de réponse de l'azote, avec certaines modalités orientées vers le fractionnement.

Les outils d'aide à la décision tels que sont Jubil, Farmstar et N Tester sur 3 sites ont été évalués.

Dans le cadre du Programme Agriculture Durable 2012, un suivi de systèmes de cultures a été proposé.

Ce programme initié en 2012 est prévu sur une durée de 5 ans et comporte deux volets :

- un volet gestion des adventices (avec un financement du Conseil Régional 59-62)
- un volet gestion de l'azote, de l'agronomie et la gestion de l'interculture, dans la rotation.

L'objectif est d'adapter des systèmes de production compatibles avec les enjeux environnementaux, locaux et la protection de la ressource en eau en particulier, et de mettre en place une dynamique au sein de chaque groupe de développement agricole.

En 2012, le diagnostic de 6 exploitations a été réalisé.

### **DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

Elle est orientée autour de 3 axes :

- l'animation, appui technique aux producteurs bio
- la recherche de références
- la communication – vulgarisation.

Sur l'appui aux producteurs bio, les réalisations 2012 sont :

- 20 agriculteurs rencontrés,
- 25 visites individuelles et/ou collectives,
- 17 réunions collectives avec des démonstrations, des formations
- coordination : Plan bio2017 et MAE-t.

L'objectif est de transférer ces techniques bio vers le conventionnel afin que les agriculteurs conventionnels puissent bénéficier de cette expertise agronomique :

- réunions de coordination (10 jours)
- contribution au guide de protection des cultures
- formations PEA réduction d'intrants.

En terme de recherche de références, depuis plusieurs années, un suivi de la fertilité des sols en système grandes cultures sans élevage est réalisé.

En 2012, des prélèvements de sol ont été réalisés sur les exploitations suivies.

Une note technique a été attribuée ; l'objectif étant de pouvoir communiquer au sein de la presse spécialisée agricole biologique et conventionnelle régionale pour diffuser ces résultats.

Les réalisations 2012 sont :

- 3 fiches technico-économiques autour de la rotation, blé et féverole,
- 4 nouvelles fiches techniques : houe rotative, herse étrille, fertilisation du blé, CIPAN à base de légumineuses,
- 4 bulletins d'information rédigés à destination de producteurs « Echos Bio ».
- 3 articles dans la presse agricole généraliste
- des pages Internet bio sur le site de la Chambre de région : <http://www.agriculture-npdc.fr/production-biologique.html>.

JJC  
OT

## RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATIONS (Somme)

M. PARDOUX évoque essentiellement trois expérimentations :

- l'innovation semencière : recherche des variétés de blé les mieux adaptées aux conduites en réduction d'intrants (tolérantes aux maladies, résistantes à l'averse et productives).

L'objectif est de tester les nouvelles variétés par rapport aux références pour pouvoir les introduire dans des parcelles en protection intégrée et donc de fournir chaque année le guide des variétés que l'on peut préconiser.

- la gestion de la fertilisation azotée : analyse des teneurs en nitrates dans la zone non saturée sur 5 parcelles du Santerre. On avait choisi 5 parcelles types avec des systèmes différents et des itinéraires différents.

Les 1ers résultats qui ont été sortis démontrent qu'il y a des écarts importants entre parcelles.

Ce qui a pu être mis en évidence au niveau des points, c'est la vigilance qui est nécessaire sur ces systèmes plutôt légumiers sur l'association des cultures.

Il existe beaucoup de successions de cultures de printemps avec des épandages d'effluents organiques (encore des travaux à faire au niveau de la gestion des effluents).

L'autre point de la gestion de la fertilisation azotée concerne l'étude des capacités de piégeage de différents couverts hivernaux sur une exploitation d'élevage.

Toute la gamme des cultures intermédiaires se diversifie d'année en année ; il a semblé intéressant de suivre ces différents types de cultures intermédiaires et mesurer leur efficacité sur le piégeage.

- l'amélioration de la connaissance des sols du Bassin Artois-Picardie.

L'élaboration de la carte des pédopaysages du département est terminée et est disponible.

Il reste à finaliser les notices explicatives d'utilisation de cette carte par région naturelle et à enregistrer l'ensemble des données ponctuelles et surfaciques sur la base DONESOL.

Il est prévu un comité de pilotage fin de printemps pour présenter cette carte à l'ensemble des intervenants (Ministère, Conseil Général de la Somme et Agence de l'Eau).

## COMMUNICATION

Mme NEMPONT explique que le volet communication est un peu transversal des autres volets : que ce soit dans l'Aisne ou l'Oise, des articles de presse ont été faits autour des MAE/PEA/PVE, mais c'est vrai dans tous les départements.

Dans l'Aisne, en particulier, une démonstration de pulvérisation a été réalisée, localisée sur betterave et binage avec une cinquantaine de participants.

Une démonstration de désherbinage sur maïs en mai 2012 et des articles de communication pour les démonstrations de matériel et les techniques alternatives ont été réalisés.

En plus des réunions d'information, une communication sur la fertilité des sols et puis sur l'agriculture biologique ainsi que des bulletins techniques ont été opérés.

Sur l'Observatoire des Pratiques Agricoles, une enquête sur les pratiques de fertilisation azotée sur 5 campagnes culturales a été mise en œuvre : une 1<sup>ère</sup> année d'enquête est intervenue en hiver 2009/2010 (campagne 2008) et une 2<sup>ème</sup> année d'enquête en hiver 2010/2011 (campagnes 2009 et 2010).

La collecte des données 2011 et 2012 est en cours et la saisie et la transmission des données doivent être transmises à l'Agence via SOLEO pour fin avril 2013.

JJC

D'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre, l'ensemble des 5 campagnes culturelles seront collectées.

La co-construction de l'analyse des indicateurs a été opérée avec l'Agence de l'Eau ; ils ont déjà été présentés en CPEA et sont donc connus des participants.

Un comité de pilotage propre à l'Observatoire permet de voir où en sont les indicateurs et leur évolution.

Les exploitations à l'échelle du Bassin sont bien réparties sur l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais, de la Somme et quelques-unes dans l'Oise et l'Aisne.

Tout le territoire géographique est couvert de manière homogène et évidemment, on veille à ce que l'échantillon soit représentatif de la typologie des exploitations.

Le panel couvre 500 exploitations sur 5 campagnes consécutives : un peu plus de 200 exploitations sont enquêtées sur la région Nord-Pas-de-Calais et 300 en Picardie, avec une dizaine respectivement dans l'Aisne, l'Oise et puis la Somme (échantillon moitié zones vulnérables, moitié zones non vulnérables).

Sur les perspectives, cet Observatoire est un peu trop court pour vraiment évaluer des tendances sur 5 ans ; il faudra voir comment le poursuivre, le reconduire sur le moyen long terme.

**M. COTTEL** remercie les Chambres d'Agriculture pour ce travail complet et intéressant.

**M. THIBAUT** remercie également les Chambres d'Agriculture pour ce bilan.

Il trouve cependant que ce bilan manque un peu de synthèse, de perspectives pour le futur et cela soulève un certain nombre de questions sur le suivi de la fertilisation, le reliquat azoté, les recherches.

Il est certain que beaucoup de travail a été fait mais il faut savoir vers quoi on veut aboutir et vers quoi on veut travailler.

**M. LABRUNE** explique que ces actions menées en partenariat sont faites pour diminuer l'impact de l'agriculture sur la ressource en eau ou en tout cas diminuer les risques de cet impact.

En quoi ces actions y ont contribué et comment on arrive à mesurer cela en sachant qu'il y a forcément « de la perte en ligne » quand on est sur du conseil à l'agriculteur ?

Quels sont les éléments où on peut se dire qu'une étape a été franchie notamment sur l'expérimentation mais pourquoi pas aussi sur l'animation et le conseil ?

**M. ROUSSEL** demande si le déclassement d'une partie du bassin des zones vulnérables est un résultat.

Il pense que le fait d'avoir maintenu un niveau de potabilité en quantité et en qualité suffisante dans le Bassin Artois-Picardie est aussi un résultat alors qu'on était quelquefois avec des gens qui étaient alarmistes et qui le sont encore.

Il a, par exemple, entendu une élue régionale de son secteur dire qu'il allait y avoir une épidémie de cancer à Berck Sur Mer eu égard à la qualité des eaux. Donc, en matière de communication, il y a sûrement encore des choses à améliorer.

Il souhaite faire remarquer que sur les thématiques captages Grenelle, Orque etc..., des DTMP sont réalisés. Pour travailler efficacement avec les agriculteurs, il faut avoir les cartes et les données pédologiques ; or il est difficile de les récupérer auprès des bureaux d'études.

Il pense que celles-ci doivent être à la disposition du public dans le détail ; il ne doit pas y avoir simplement une carte de synthèse dans laquelle on ne se retrouve pas.

JC  
OT

Ensuite, sur la thématique phyto, sur Airon-Saint-Vaast, on travaille sur une matière active qui est vraiment utile à la production de légumes : la bentazone. Unilet est obligé de refaire les analyses de présence de bentazone dans l'eau alors qu'il y a des analyses qui sont faites par l'ARS.

Il souhaiterait un peu plus de collaboration et que les analyses ne soient pas effectuées en double.

**M. THEROUANNE** indique que c'est tout à fait logique de se caler sur les pratiques agricoles d'un secteur pour rechercher les pesticides. Ceci étant, il rappelle pour mémoire que depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce n'est plus Eurofins qui effectue le contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine puisque le marché public s'est terminé fin 2012.

Eurofins achève encore quelques résultats d'analyses mais désormais, c'est Carso, dont le siège est à Lyon et dont une antenne se trouve à Dechy, qui s'en occupe.

Il demande s'il y a un comité de suivi à Airon-Saint-Vaast.

**M. ROUSSEL** répond qu'il y a un comité de pilotage du captage Grenelle.

Il dit qu'avec Unilet, ils travaillent sur la bentazone pour avoir un suivi un peu plus précis ; il faudrait une analyse peut-être plus fréquente, mais qu'au moins les analyses officielles recherchent la bentazone. Et il faut rechercher les molécules qui posent problème.

**M. THEROUANNE** dit que cela a peut-être été recherché et qu'il n'y en avait pas ; cela arrive.

Il note que c'est entièrement logique s'il y a des produits qui sont liés à telle ou telle culture (phyto), de les rechercher spécifiquement.

**M. COTTEL** dit qu'il ne faut pas hésiter à prendre contact avec l'ARS.

**M. LABRUNE** précise qu'évidemment les données des études pédologiques financées par l'Agence (et notamment en maîtrise d'ouvrage de l'Agence dans les ORQUE) ont vocation à être communiquées. Par contre, il semblait qu'en fait la question était peut-être sur le format des données et leur référencement. Mais il est clair que les données financées par l'Agence pour avoir des données pédologiques en lien avec les délimitations d'aires d'alimentation de captages ont vocation à être diffusées, à être publiques.

→ **Mme NEMPONT** indique qu'au niveau de l'ORQUE Nord Audomarois, une carte pédologique a été réalisée il y a déjà 4 ou 5 ans mais qu'ils n'ont jamais réussi à l'obtenir.

Sur le Bléquin, des diagnostics agricoles sont menés ; il n'y a pas de traces de sondages ni de traces d'analyses pédologiques.

Sur Doudeauville, on a uniquement le contour du BAC, idem sur Samer et Tingry.

**M. COTTEL** dit que l'échange va être constructif et demande s'il y a encore des remarques par rapport à ce bilan.

**M. FOUQUART** souhaite croiser avec une actualité.

Il indique que dans le bilan, il y a tout ce qui est appui au niveau de la production biologique et mercredi prochain, au lycée agroenvironnemental de Tilloy-les-Mofflaines, il y aura un séminaire d'agriculture biologique auxquels participent bien entendu les services de la Chambre. On pourra rebondir un peu sur la question de la prospective et de l'utilisation de tout ce qui a été réalisé.

Il y aura trois ateliers : un sur le développement de la production et structuration des filières, un sur le développement de la consommation et un sur la recherche-développement-formation.

Tout ce qui a été mis en œuvre dans le cadre de ces actions, sera bien entendu capitalisé.

**M. COTTEL** demande s'il sera possible d'obtenir un compte-rendu des travaux concernant ce séminaire.

**M. FOUQUART** répond que tout cela est rattaché au plan Ambition Bio 2017 et bien entendu, il y aura des remontées au niveau national.

La DRAAF NPDC travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs ici présents. La démarche s'intègre dans ce plan qui est nouvellement construit et cela ne freine pas tout ce qui a déjà commencé à être mis en œuvre.

**M. PITON** explique que la DRAAF Picardie est dans la même démarche Ambition Bio 2017 avec trois groupes de travail sur le bio : un groupe performance, un groupe lié à la restauration collective et à l'organisation des circuits de proximité et un groupe sur l'utilisation de l'agriculture biologique dans les zones sensibles.

L'Agence est bien entendu invitée et participe à ces groupes de travail et il y aura une grande réunion de rendu de ces groupes de travail et de concertation élargie début mars, sans doute le 5 mars.

**M. COTTEL** félicite tous ceux qui ont participé à ce travail très important et intéressant et souligne que le Directeur Général de l'Agence de l'Eau souhaite que la présentation soit un peu moins technique et plus orientée vers les objectifs à atteindre / résultats obtenus.

## VII – FINANCEMENT D' ACTIONS RÉGIONALES DANS LE CADRE D'ECOPHYTO 2018

**M. LABRUNE** présente le point n°7 relatif au financement d'actions régionales dans le cadre d'Écophyto 2018 tel que figurant dans le dossier de séance.

À priori, pour l'instant, l'Agence prévoit de réceptionner les dossiers au fur et à mesure de leur arrivée plutôt que de fixer des dates butoirs ou officielles de dépôt de dossiers.

## VIII – ETUDE « RELIQUATS AZOTÉS »

**Mme CALVEZ-MAES** présente le point n°8, remis sur table, relatif à l'étude « reliquats azotés ».

### mise en place de l'étude

Elle présente les 1ers résultats de l'étude puisque la DREAL a lancé, suite au 4<sup>ème</sup> programme d'action nitrates, une étude du suivi des reliquats azotés dans le sol afin d'acquérir des données de référence des teneurs des reliquats en période de lessivage dans le Bassin.

Cette étude doit durer 5 ans et a été lancée en 2010.

Cette étude a consisté en la mise en place et au suivi de reliquats azotés sur les différents horizons du sol. Ces mesures ont été réalisées selon un protocole répondant à différentes situations agronomiques les plus rencontrées dans le Bassin, en croisant les paramètres précédent cultural/occupation du sol/type de sol/fertilisation organique.

Ce sont des 1ers résultats partiels (une seule année) et ce ne sont donc pas des résultats représentatifs.

### caractéristiques de l'étude

Deux territoires ont été retenus : le territoire de l'Escrebieux et le territoire de la Scarpe qui répondent à trois critères : zone climatique homogène, caractéristiques pédologiques proches, vulnérabilité de la zone vis-à-vis de la ressource en eau.

Le protocole initial comportait 270 parcelles selon 18 modalités liées au précédent cultural (betterave, céréales à paille, maïs, pomme de terre, colza et pois de conserve), au type de sol, la couverture hivernale du sol et l'apport organique sur CIPAN.

Seules 16 modalités ont été réalisées sur 159 parcelles (cf tableau du point 8 avec toutes les situations qui ont été suivies et le nombre de parcelles).

Pour chaque situation, le reliquat en période de drainage et le reliquat correspondant à la sortie d'hiver ont été analysés.

### résultats de la 1<sup>ère</sup> campagne

Il faut noter que pour cette 1<sup>ère</sup> année d'étude, les conditions climatiques étaient très particulières puisque la réserve utile du sol a été remplie uniquement à la mi-décembre ce qui est particulièrement tardif puisque l'automne a été très sec et très doux.

On a besoin d'avoir plusieurs années de données pour pouvoir obtenir des résultats représentatifs.

L'effet cultural sur la teneur en nitrates en période de lessivage : sur une année, il est observé une grande variabilité en fonction des précédents culturaux puisque l'on est sur des teneurs moyennes en nitrates qui varient entre 66 et 140 kg de NO<sub>3</sub> /ha pour la pomme de terre.

Cela pose notamment la question de creuser la gestion de la fertilisation azotée sur la pomme de terre et il y a des expérimentations notamment avec les Chambres qui ont démarré et qui vont permettre d'avoir un peu plus de données sur cette culture.

L'effet du précédent cultural et des pratiques culturales sur la teneur en nitrates en période de lessivage : en pratiques culturales, on a la présence de CIPAN ou de repousse. On peut également suivre la lixiviation entre la période où on est en début de période de drainage et la période où les cultures vont être implantées ; les cultures vont pouvoir commencer à consommer de l'azote.

Les données, même si elles étaient limitées, démontrent et c'est ce que l'on retrouve dans d'autres études nationales, un intérêt des CIPAN avec une réduction assez forte de la lixiviation donc de l'écart entre les teneurs en nitrates en début de drainage et en sortie d'hiver.

L'étude va évoluer un peu au niveau du protocole ; on va ajouter une analyse de sol qui va permettre de connaître plus finement le sol et notamment la teneur en argile et également en matière organique et quelques modalités qui sont peu pratiquées dans le Bassin vont être supprimées.

Cette étude a été également présentée en comité de pilotage qui associe les services de l'État et également les Chambres d'Agriculture.

**M. COTTEL** souligne que se posent principalement les questions de la fertilisation azotée sur la pomme de terre, des pratiques culturales et du nitrate qui reste et qui finit vers la nappe phréatique.

Il demande si les membres de la Commission ont une réaction par rapport à cette étude qui a été menée.

**M. PRUVOT** pense qu'il serait intéressant d'avoir un comparatif avec l'agriculture biologique.

**Mme CALVEZ-MAES** dit qu'effectivement, ce n'est pas un paramètre qui a été pris en compte dans les protocoles. Par contre, il a été demandé au bureau d'études de mieux analyser les pratiques culturales et d'avoir un certain nombre d'informations sur les pratiques culturales mises en œuvre par les agriculteurs mais elle n'a pas l'information sur la 2<sup>ème</sup> année de suivi de l'étude.

**M. PRUVOT** indique que naturellement, il y a quand même une minéralisation de l'azote en tant que tel dans tous les sols (conduite conventionnelle ou conduite bio) : c'est cela qui est plus intéressant.

**M. ROUSSEL** indique que de toute façon l'agriculture biologique n'est pas une agriculture sans engrais ; donc, il pense que les pratiques de fertilisation des bios sont à observer et à vérifier aussi bien que celles des autres. Il pense que pour pouvoir comparer les deux méthodes, il faut les introduire dans la même étude, sinon cela n'a pas de valeur.

**M. BAILLEUL** est tout à fait d'accord pour effectuer une comparaison mais que va-t-on trouver quand il y a des exploitations d'élevage qui ont une pression azote de 80 à 110 unités d'azote pour leurs épandages et que les limites sont de 170 unités pour les zones vulnérables ?

Au niveau des résultats, il faut faire très attention au choix des parcelles et comparer ce qui est comparable. Au niveau national, il y a un certain nombre d'études qui donnent des résultats qui ne correspondraient pas tout à fait à ce qui est attendu parce que le choix des parcelles n'a pas été bien choisi.

**Mme CALVEZ-MAES** indique que la campagne de la 2<sup>ème</sup> année est en cours ; donc, il faut regarder si ce sera possible pour la 3<sup>ème</sup> année.

**M. PARDOUX** indique que par rapport à la pomme de terre, justement, ce serait intéressant d'analyser les pratiques par rapport aux préconisations.

Il y a quand même un travail important qui a été réalisé ces dernières années (la Somme avec l'INRA et Agro-Transfert) pour affiner de mieux en mieux la fertilisation sur pommes de terre.

**M. COTTEL** dit qu'il faut comparer effectivement la culture biologique, la culture classique et voir aussi les progrès qui peuvent être apportés.

**M. PARDOUX** explique qu'il a travaillé longtemps sur le secteur de production de féculs : un gros travail a été réalisé ; les fertilisations azotées ont été réduites ces dernières années sur cette culture.

**M. PRZESZLO** ajoute qu'effectivement, on peut peut-être essayer de s'étendre un peu à l'agriculture biologique même si aujourd'hui, elle ne représente que 2 % de la surface agricole.

Il pense qu'il n'y aura pas forcément de gros écarts.

**M. PRUVOT** trouve que c'est vraiment intéressant de savoir jusqu'où on peut aller par rapport à la problématique nitrates ; ce n'est absolument pas pour dénigrer l'un ou l'autre des systèmes.

**M. THIBAUT** dit qu'il ne faut pas restreindre le bio juste aux nitrates parce que ce serait quand même un peu biaisé.

Je  
OT



**M. ROUSSEL** rétorque que le bio n'est pas une agriculture sans phyto.

**M. THIBAUT** indique qu'il ne faut pas oublier l'intérêt de l'étude : au départ, c'est combien il reste de reliquats d'azote à l'automne en sortie de culture, puis après l'hiver en entrée de culture ; l'objectif n'est pas d'accuser qui que ce soit mais de travailler sur l'équilibre de la fertilisation.

**M. BAILLEUL** dit que le problème c'est l'excès d'azote qui nuit quelquefois au résultat de la culture par elle-même au niveau de la verse, par exemple sur les céréales ; ce sont ces excès qui brouillent tout l'écosystème par la suite.

Alors quand on a une plante, un protéagineux qui fixe l'azote de l'air, c'est très bien. On prend un avantage de la nature et on s'en sert. Par contre, il serait intéressant aussi de voir la progression et la fuite vers les nappes.

**M. ROUSSEL** dit qu'il faut vérifier, sur l'aspect nitrates, quel est leur impact quant à la fuite vers les nappes. Pour le reste, il ne prend pas parti sur les systèmes.

**M. LABRUNE** indique que cela a bien été identifié comme un enjeu à l'échelle du Xème Programme ; c'est d'ailleurs repris dans la délibération avec des intitulés explicites, y compris pour le soutien à l'agriculture biologique.

Des intitulés disent « expérimentation » et, dans ce cas, les sujets traités, comme pour la production intégrée, renvoient à l'impact vers les nappes.

Il pense que l'enjeu à court terme est qu'il y ait un ordre de bataille pour avoir une vision au moins à l'échelle du Bassin, et pas des petites études qui se mettent en place un peu partout.

Cette étude s'arrête au 3<sup>ème</sup> horizon et ne regarde que ce qui se passe dans l'horizon pédologique, et ne permet pas de dire ce qui part vers les nappes.

Pour cela, il faut partir à 10 mètres, ce qui a été fait mais sur 5 parcelles dans la Somme par la Chambre d'Agriculture. Il y a déjà eu des rencontres ou des discussions en la matière, par exemple en Picardie et il y a eu un colloque en novembre coorganisé par la Chambre d'Agriculture et le Conseil Scientifique de l'Environnement Nord-Pas-de-Calais qui a permis aussi de débattre de ces questions.

Ce qu'il en a retenu, c'est qu'il fallait vraiment avoir une association, et que cela ne servait à rien de regarder ce qui partait vers les nappes si on ne regardait pas ce qui se passait dans l'horizon pédologique et réciproquement. Il faut vraiment que l'on arrive à une approche où on regarde à la fois ce qui se joue dans l'horizon pédologique, et où il y a des interactions avec les plantes et les cultures et ce qui part en-dessous.

Notre problème est de ne pas avoir d'interlocuteur scientifique majeur et bien implanté.

Il pense qu'il y a quelque chose à construire autour de cela pour avoir quelque chose de solide, sur lequel tout le monde est associé, et sur lequel surtout on pourra avoir des conclusions qu'on aura discutées et qui ne seront pas contestées parce qu'elles sont spécifiques à un territoire.

**M. THIBAUT** demande s'il faut faire un 2<sup>ème</sup> volet à l'étude.

**M. LABRUNE** indique que si on ne regarde que ce qui se passe jusqu'au 3<sup>ème</sup> horizon, on ne sait pas ce qui part vers la nappe ; il faut aller au minimum à 5 mètres et plutôt à 10 mètres pour savoir.

**M. PARDOUX** indique, pour compléter ce qu'a dit M. LABRUNE, que l'étude faite avec les sondages jusque la nappe, pose plus de questions que de résultats.

**M. THIBAUT** dit que si c'est un problème d'argent, s'il faut faire un état complémentaire pour pouvoir aller jusqu'à 10 mètres, l'Agence pourra intervenir afin d'avancer.

**M. ROUSSEL** souligne que ce n'est pas si simple que cela.

Sur Airon-Saint-Vaast, une partie des nitrates vient du monde agricole et une partie vient probablement de l'assainissement domestique d'un village.

Une réunion a été organisée la semaine dernière pour essayer de trouver un cahier des charges pour répondre à cette question, et le BRGM ne sait pas répondre.

**M. THIBAUT** dit que lorsque l'on regarde une nappe, il y a plusieurs sources de pollution. Si on est capable d'avancer objectivement et sereinement sur l'impact d'une exploitation agricole avec certaines conditions de culture vers la nappe en fonction de certaines conditions pédologiques, cela sera un pas en avant important.

On travaille par ailleurs à l'assainissement collectif, à la mise aux normes des agglomérations, à l'assainissement non collectif avec un protocole pour les mettre aux normes quand il y a un impact sur l'environnement etc... Là, on discute agriculture, essayons d'objectiver l'impact de l'agriculture de certains types de production.

Il n'a toujours pas compris s'il fallait agrandir cette étude ou pas.

**M. PRUVOT** souhaite revenir sur la réflexion qu'il a eu au mois de décembre avec le professeur Maillot à la Chambre d'Agriculture.

Il rappelle qu'a été mise en place, en concertation avec l'Agence de l'Eau, une étude qui devait étudier le transfert des nitrates vers la nappe phréatique qui a parfaitement débouché sur la modélisation d'un système, et qui permet en fonction des types de cultures et de la manière dont on exploitait, de pouvoir modéliser ce que sera la pollution 10 ou 15 ans plus tard.

Des choses existent : ils ont aussi réussi à travailler sur la différenciation du nitrate d'origine agricole et d'origine urbaine ; une réflexion a été mise en place sur le sujet.

On peut reprendre ce genre d'étude, et d'ailleurs ce colloque a abouti sur le fait qu'il n'y avait plus eu d'expérimentation depuis 7 ou 8 ans et que nous souhaitions reprendre l'expérimentation, pour voir et faire le comparatif de situation des zones de pollution et examiner comment intégrer les changements de pratiques des agriculteurs.

Il est vrai qu'il manque aujourd'hui sur nos territoires un minimum de partenariats.

**Mme CALVEZ-MAES** indique que cette étude n'est pas une étude sur les conséquences de pratiques agricoles jusqu'au transfert des nappes.

On est sur l'étude comparée de différentes pratiques agricoles avec CIPAN, sol nu, précédent cultural etc....

**M. LABRUNE** dit que l'intérêt de compléter, c'est aussi de le faire sur un certain pas de temps. Si aujourd'hui, on fait le prélèvement à 10, 15 ou 20 mètres et qu'on regarde tous les 50 cm ce que l'on a, on sait que les nitrates que l'on va trouver à 20 mètres ne seront pas ceux qui sont liés aux pratiques qu'on aura regardées. L'intérêt est plutôt de revenir en documentant bien quelles sont les pratiques agricoles année après année, fertilisation, types de cultures etc... pendant tout le temps jusqu'au prélèvement suivant en profondeur.

Plus on va rapprocher les prélèvements, plus on verra peut-être une différence entre les 5 et 10 mètres mais cela aurait été plus intéressant jusqu'à 20 mètres. Il ne sait pas s'il faudrait évaluer avec un avis scientifique et effectivement d'hydrogéologues l'intérêt d'ajouter un volet recherches en profondeur par rapport à l'intérêt de repartir de zéro de manière générale sur un protocole plus cadré.

**M. PRUVOT** dit qu'il faut faire cela tous les ans pendant 25 ans. De toute façon, en fonction de la nature des sols, on a un pas de temps qui va de 5 à 35 ou 40 ans. Si on veut vraiment être efficace sur notre territoire, c'est cela qu'il faut mettre en place pour avoir les indicateurs et pouvoir dire quels sont les changements de pratiques que nous devons adapter.

**M. HAAS** demande s'il y a assez de données pour pouvoir faire la différence, suivant les systèmes d'exploitation, entre ceux où il y a des apports organiques relativement importants, donc avec des risques de relargage post-récolte, et qui peuvent expliquer dans ce cas-là peut-être des niveaux un peu élevés post-récolte, et des systèmes d'exploitation où on n'utilise que le minéral.

Est-ce que c'est le fait d'une reminéralisation plus importante dans la pomme de terre qui explique des reliquats plus élevés ou est-ce que c'est parce que les apports au départ sont un peu trop élevés ?

**Mme CALVEZ-MAES** indique que ce sont des données que l'on pourrait avoir puisqu'il a été effectivement demandé au bureau d'études de compléter le suivi des pratiques culturales.

**M. HAAS** pense que c'est essentiel de les avoir pour pouvoir différencier là où il y a des apports organiques et là où on est juste en minéral.

**M. COTTEL** indique que les questions sont très intéressantes. Il faudra peut-être revoir et affiner toute l'étude et éventuellement intégrer le comparatif avec le bio.

**M. THIBAUT** dit que dans tous les cas, il faut continuer l'étude.

**Mme CALVEZ-MAES** précise que la correspondance pour passer des kgN/ha aux mg NO<sub>3</sub>/l n'est pas évidente et dépend des situations, notamment du sol et de la teneur en eau dans le sol.

Il y a une formule de calcul à la dernière page du point N°8 avec un exemple : un reliquat de 50 kgNO<sub>3</sub>/ha = 13 mg NO<sub>3</sub>/l.

**M. COTTEL** souligne que l'étude est à affiner et à continuer mais elle est néanmoins intéressante pour la réflexion future.

Il remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h00.

**LE PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION PERMANENTE  
EAU ET AGRICULTURE**



Jean-Jacques COTTEL

**LE DIRECTEUR  
GÉNÉRAL DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT